

## Certification d'instructeur en sûreté de l'aviation civile 11.5

Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p><b>Utiliser les techniques pédagogiques et les connaissances réglementaires pour délivrer une formation en sûreté du Transport Aérien (module général)</b></p> <p><i>Cette compétence générale englobe les sous-compétences suivantes :</i></p> <p>Transmettre ses connaissances professionnelles (information, sensibilisation, et expertise)</p> <p>Enseigner les éléments de sûreté du 11.2.3.1 : l'inspection/le filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute</p> <p>Enseigner les éléments de sûreté du 11.2.3.2 : l'inspection/le filtrage du fret et du courrier</p> <p>Enseigner les éléments de sûreté du 11.2.3.3 : l'inspection/le filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport</p> <p>Enseigner les éléments de sûreté du 11.2.3.4 : inspections des véhicules</p> <p>Enseigner les éléments de sûreté du 11.2.3.5 : contrôles</p>	<p>L'examen de certification d'instructeur en sûreté de l'aviation civile correspondant au module général comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une épreuve écrite portant sur les connaissances réglementaires des domaines de la sûreté, scindés en différents thèmes, et</li> <li>- une épreuve orale portant sur les techniques pédagogiques, les méthodes d'apprentissage et les connaissances réglementaires.</li> </ul>	<p><b>L'épreuve écrite</b> est composée de 60 questions, réparties en 52 questions à choix et réponses multiples et 8 questions ouvertes. Les 60 questions sont réparties en 4 thèmes de 15 questions : - Généralités - Personnes, passagers et bagages de cabine - Bagages de soute, approvisionnements de bord et fournitures d'aéroport, véhicules - Fret. Les questions peuvent prendre la forme de questions texte, images ou vidéos. Une pondération négative est appliquée en cas d'erreur pour la partie QCM. Cette épreuve dure 120 minutes. Pour réussir l'épreuve écrite, le candidat doit obtenir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une note minimale de 10 sur 20 pour chaque thème, et</li> <li>- une note moyenne de 12 sur 20.</li> </ul> <p>Pour se présenter à l'épreuve orale, le candidat doit avoir réussi l'épreuve écrite.</p> <p><b>L'épreuve orale</b> est composée de deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La notation de la première partie de l'épreuve orale, consistant en une présentation d'un extrait de cours par le candidat, porte sur trois critères principaux (structuration de la présentation, connaissance exploitation et contenu de la présentation et support, attitude), eux-mêmes divisés en plusieurs sous-critères. Le sujet est relatif à la sûreté de l'aviation civile, il est communiqué 10 jours calendaires avant l'épreuve. La notation porte sur des critères objectifs et est réalisée par les membres du jury d'examen ou les examinateurs au moyen d'une grille normalisée. Cette première partie de l'épreuve dure 30 minutes. Elle compte pour 60 % de la note globale.</li> <li>- La seconde partie est une série de 8 questions auxquelles le candidat doit répondre : 2 questions portant sur des connaissances générales, 3 questions portant sur la réglementation et les</li> </ul>

<p>d'accès à un aéroport, opérations de surveillance et de patrouille</p> <p>Enseigner les éléments de sureté du 11.2.4 : superviseurs directs des personnes qui effectuent des contrôles de sureté</p> <p>Enseigner les éléments de sureté du 11.2.5 : gestionnaires de la sureté et responsabilité générale au niveau national ou local en relation avec le respect de toutes les dispositions légales applicables dans le cas d'un programme de sureté et de sa mise en œuvre.</p>		<p>procédures et 3 questions de pédagogie. Cette épreuve dure environ 30 minutes et compte pour 40 % de la note globale. Les critères d'évaluation du candidat sont : - la connaissance du domaine enseigné et la véracité des informations présentées ; - la capacité à répondre aux questions, à argumenter et structurer une réponse ; - la connaissance des différentes étapes de la formation : préparation, formation, évaluation ; - la connaissance des différentes méthodes et techniques pédagogiques. Chaque membre de jury établit une note du candidat sur 8; celle-ci étant obtenue au regard des éléments de réponse attendus tant sur le plan des connaissances que des capacités. Pour réussir l'épreuve orale, le candidat doit obtenir une note minimale de 12 sur 20.</p>
<p><b>Exploiter des équipements de sureté de l'aviation civile, de détection d'explosif, et reconnaître puis analyser des images radioscopiques (module de spécialisation)</b></p>	<p>Pour se présenter à cet examen, le candidat doit être titulaire de la certification module général.</p> <p>L'examen de certification d'instructeur en sureté de l'aviation civile correspondant au module de spécialisation comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une épreuve écrite portant sur les connaissances théoriques relatives aux équipements de sureté et à l'imagerie, et</li> <li>- une épreuve d'analyse d'images.</li> </ul> <p>L'examen du module « spécialisation » est accessible uniquement aux candidats ayant réussi les deux épreuves de certification au module « général ».</p>	<p><b>L'épreuve écrite</b> est composée d'un questionnaire à choix et réponses multiples de 15 questions. Les questions peuvent prendre la forme de questions texte, images ou vidéos. Une pondération négative est appliquée en cas d'erreur. L'épreuve dure 20 minutes.</p> <p><b>L'épreuve d'analyse d'images</b> se compose de 4 thèmes : - Bagages cabine - Bagages de soute - Approvisionnements de bord et fournitures d'aéroport - Fret. Cette épreuve consiste en l'analyse d'images radioscopiques (40 bagages cabine, 40 bagages de soute, 20 approvisionnements de bord et fournitures d'aéroport, 40 colis fret). Cette épreuve est réalisée sur un équipement informatique fourni par le centre d'examen. L'épreuve dure 130 minutes.</p> <p>Pour réussir cet examen, le candidat doit obtenir une note moyenne minimale de 12 sur 20 à chacune des deux épreuves.</p>

<p><b>Manager, parrainer et former sur le tas, tout en motivant et en gérant des conflits (module management)</b></p>	<p>L'examen de certification d'instructeur en sûreté de l'aviation civile correspondant au module " management " comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.</p> <p>Pour se présenter à l'épreuve orale, le candidat doit avoir réussi l'épreuve écrite.</p> <p>L'épreuve orale se déroule devant un jury d'examen dont la composition est définie conformément à l'article 11-5-4 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 susvisé.</p>	<p><b>L'épreuve écrite</b> est composée d'un questionnaire à choix et réponses multiples de 20 questions. Une pondération négative est appliquée en cas d'erreur. L'épreuve dure 30 minutes.</p> <p>Pour réussir cette épreuve écrite, le candidat doit obtenir une note minimale de 12 sur 20.</p> <p><b>L'épreuve orale</b> est composée de deux parties : - La première partie consiste en deux mises en situation virtuelle à partir d'études de cas tirées au sort par le candidat. Le candidat dispose de 20 minutes pour la préparation des sujets qu'il a tiré au sort et de 10 minutes par exposé.</p> <p>- La seconde partie consiste en une série de 3 questions ouvertes portant sur le management auxquelles le candidat doit répondre.</p> <p>Pour réussir cette épreuve orale, le candidat doit obtenir une note minimale de 12 sur 20.</p>
---	--	--

- Une fois certifiés, les instructeurs figurent sur la liste officielle des instructeurs certifiés.
- Cette certification est valable cinq ans.
- Cette certification est renouvelable à l'issue de formations périodiques (maintien des compétences/recyclage)